

GUIDE D'UTILISATION ODT

Chapitre 1 : Observatoire de la dette

I- Données générales sur la dette

- **Chiffre d'affaires**

Indiquer le chiffre d'affaires de l'EPS. Cette donnée correspond aux recettes générées au cours de l'année par l'EPS. L'établissement doit l'inscrire à ce niveau.

@ : compte de résultat de l'établissement.

- **3 indicateurs du décret :**

Le décret du 14 décembre 2011 propose 3 critères pour évaluer la santé financière de l'EPS. Ils doivent être calculés à partir du compte financier du dernier exercice clos de l'établissement et inscrits manuellement :

- Le ratio d'indépendance financière : il mesure le poids de l'endettement dans l'ensemble des ressources stables ou capitaux permanents (apports, réserves, subventions d'investissement, report à nouveau et provisions) de l'établissement. Il est préférable que l'EPS ait un ratio < 50%.
- La durée apparente de la dette : elle rapporte le total de l'encours de la dette à la capacité d'autofinancement (**CAF**). Ce critère permet de mesurer, au 31 décembre de l'année N, le nombre d'années d'autofinancement nécessaire pour éteindre l'encours de la dette si l'intégralité de la CAF était consacrée à cet objectif. Il est souhaitable que la durée apparente de la dette soit < 10 ans.
- L'encours de dette : ce ratio exprime l'importance du poids de la dette au regard du total des produits toutes activités confondues de l'EPS. Il est souhaitable que l'encours de la dette soit < 30%.

@ : calcul des ratios à effectuer par l'EPS, à partir du compte financier du dernier exercice clos.

- **% de la dette par rapport au chiffre d'affaires :**

Cette donnée vise à estimer la proportion de l'endettement de l'EPS par rapport à son chiffre d'affaires.

@ : calcul automatique à partir de l'encours de dette et du chiffre d'affaires.

II- Emprunts bancaires et émission obligataire

Afin de renseigner les différents emprunts contractés, cliquer sur l'onglet « ajouter une banque » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

- **Banque** : sélectionner le nom de la banque avec laquelle le contrat a été signé. La sélection de l'établissement bancaire se fait parmi une liste déroulante.

@ : sur le contrat de crédit.

Le remplissage de chaque ligne correspond à un contrat de crédit.

- **Numéro de contrat** : pour chaque emprunt, il s'agit de reporter le numéro de contrat.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Nature du contrat** : il s'agit de sélectionner le type de contrat parmi les choix proposés dans la liste déroulante :

- *Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat* : le remboursement des intérêts est indexé sur un taux fixe simple. Ce taux est figé pendant toute la durée de vie de la dette. Les mensualités ou annuités de remboursement sont connues dès la signature du contrat jusqu'à la fin de vie de la dette et peuvent par conséquent être prévues sur un échéancier.
- *Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat* : le remboursement des intérêts dépend d'un index de référence, il s'agit donc d'un contrat à taux variable. La nature de l'index reste le même pendant toute la durée de vie du contrat (un nombre de points de base fixé par avance s'ajoute à l'index, il s'agit de la marge de la banque). L'index peut par exemple être l'EONIA ou l'Euribor. Cependant, la valeur prise par cet index évolue selon les échéances si bien que le montant des intérêts remboursés varie.
- *Emprunts avec plusieurs tranches de taux* : au cours de la durée de vie du contrat, l'indexation du taux d'intérêt change selon les phases.
- *Emprunts avec options* : une option est un contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit (mais non l'obligation) de lui acheter (option d'achat) ou de lui vendre (option de vente) un actif, moyennant le versement d'une prime. L'achat (ou la vente) de cet actif se fera à un prix déterminé (prix d'exercice), durant une période donnée ou à une date précise. Le fondement de l'option est la rémunération du risque.
- *Emprunts obligataires* : un emprunt obligataire est un emprunt lancé par un groupement d'EPS matérialisé sous forme d'obligations qui sont achetées par des investisseurs. Il s'agit de titres de créances émis par l'EPS.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Date de souscription du contrat:**

La date de souscription correspond à la date de signature du contrat.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Date de fin de contrat :**

La date de fin de contrat correspond à la date où la dernière échéance de capital restant dû est versée.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Mode d'amortissement du capital :**

Le mode d'amortissement du capital correspond à la structure de remboursement du capital adoptée. Il doit être choisi dans la liste déroulante et peut être :

- *In fine* : la totalité du capital emprunté est remboursé en une seule fois à la fin de la durée de vie de l'emprunt
- *Constant* : à chaque échéance, un montant identique en capital est remboursé.
- *Progressif* : l'échéancier est construit de manière à payer à chaque échéance un montant identique pour l'ensemble « amortissement du capital et intérêts ».
- *Ligne à ligne* : l'amortissement est déterminé de manière arbitraire pour chaque échéance.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Date d'activation du taux variable :**

Cette catégorie n'est à remplir que dans le cas **d'emprunts avec plusieurs tranches de taux**. La date d'activation du taux variable fait référence à la date à laquelle les intérêts ne sont plus calculés sur un taux fixe mais sur un taux devenu variable (obtenu à partir d'un indice standard dont la valeur prise fluctue).

@ : sur le contrat de crédit.

- **Date éventuelle de retour à taux fixe :**

Cette catégorie n'est à remplir que dans le cas **d'emprunts avec plusieurs tranches de taux**. Dans certains types d'emprunts structurés, une troisième phase de remboursement peut correspondre à un retour à un taux fixe (après une phase n°2 à taux variable).

@ : sur le contrat de crédit.

- **Capital restant dû au 01/01/N:**

Il s'agit du montant qu'il reste à rembourser auprès de l'établissement bancaire, il est indiqué au niveau de l'échéancier du contrat.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Durée résiduelle au 01/01/N:**

Il s'agit de la durée de vie restante du contrat de dette.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Indice de référence sur durée résiduelle :** indiquer l'indice appliqué au contrat pour la durée restante du prêt, au choix parmi une liste déroulante :
 - *Taux fixe simple:* Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux fixe simple. Ce taux est figé pendant toute la durée de vie de la dette. Les mensualités ou annuités sont connues dès la signature du contrat jusqu'à la fin de vie de la dette et peuvent par conséquent être prévues sur un échéancier. Le taux est fixé par les taux d'intérêts à long terme. Le taux de référence est l'OAT 10 ans, taux auquel se refinancent l'état et les banques.
 - *Taux fixe avec phase structurée (à option) :* ce type d'emprunt est constitué d'au moins 2 phases, la première où le remboursement des intérêts est indexé sur un taux fixe, la deuxième où le remboursement des intérêts dépend de « produits dérivés » (le montant du taux appliqué dépend donc d'indices sous-jacents, ce type de contrat est identifiable par la présence d'une clause incluant « si »).
 - *Taux variable avec phase structurée (à option) :* ce type d'emprunt est constitué d'au moins 2 phases, la première où le remboursement des intérêts est indexé sur un taux variable classique, la deuxième où le remboursement des intérêts dépend de « produits dérivés » (le montant du taux appliqué dépend donc d'indices sous-jacents, ce type de contrat est identifiable par la présence d'une clause incluant « si »)
 - *Indice Euribor :* Euro Interbank Offered Rate, taux du marché monétaire européen, il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée (entre 1 semaine et 12 mois). Il est publié par la Banque centrale européenne à partir de cotations fournies quotidiennement par 64 banques européennes. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice Euribor, il s'agit d'un crédit à taux variable.
 - *Indice EONIA:* Euro OverNight Index Average, taux de référence quotidien des dépôts interbancaires effectués au jour le jour. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice EONIA, il s'agit d'un crédit à taux variable.
 - *Indice T4M :* Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire, moyenne mensuelle arithmétique des taux Eonia. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice T4M, il s'agit d'un crédit à taux variable.
 - *Indice TAM :* Taux Annuel Monétaire, taux moyen capitalisé des douze derniers T4M. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TAM, il s'agit d'un crédit à taux variable.

- *Indice TAG* : Taux Annuel Glissant, généralisation du TAM à n'importe quel quantième du mois.
Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TAG, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- *Indice TEC* : Taux à l'Echéance Constante, indice quotidien des rendements des emprunts d'état à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de 10 ans.
Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TEC, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- *Indice TME* : Taux Moyen des Emprunts d'Etat, référence obligataire, moyenne mensuelle des taux de rendement actuariel des emprunts d'Etat à plus de 7 ans d'échéance.
Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TME, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- *Indice livret A* : le remboursement des intérêts est calculé à partir du taux du livret A. Le livret A est le compte d'épargne réglementé et défiscalisé français le plus utilisé. Le taux du livret A est calculé en fonction de l'inflation, de l'Euribor 3 mois moyenné et du T4M. Le remboursement des intérêts d'un emprunt souscrit par l'EPS dont l'indexation porte sur le livret A dépend du taux du livret A. Il s'agit d'un crédit à taux variable.
- *Emprunts obligataires* : un emprunt obligataire est un emprunt lancé par un groupement d'EPS matérialisé sous forme d'obligations qui sont achetées par des investisseurs.
- *Autres* : indiquer s'il s'agit d'un autre indice de référence.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Type de risque pour un emprunt à structure :**

Pour un **emprunt à taux fixe avec phase structurée (à option)** ou un **emprunt à taux variable avec phase structurée (à option)**, il est nécessaire d'indiquer le type de risque associé, à choisir parmi une liste déroulante :

- *Risque barrière Euribor* : L'option à barrière activante a une valeur à l'échéance dépendant du fait que le sous-jacent atteigne ou non un certain niveau de cours dit barrière, pendant la durée de vie de l'option. L'option n'est active que si elle atteint la barrière, et, dans ce cas, à l'échéance, sa valeur est la même qu'une option standard.
Le risque barrière Euribor fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'Euribor dans le cas présent).
Exemple : si Euribor 3 mois \leq barrière de 5.50%, alors l'EPS paie un taux fixe de 3.50%. Si Euribor 3 mois $>$ barrière de 5.50% (l'Euribor 3 mois a franchi le taux de 5.50%), alors l'EPS paie des intérêts indexés sur Euribor 3 mois + 0.00% (il s'agit d'un taux variable simple).

- *Risque barrière Libor USD* : Le risque barrière Libor USD fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par le Libor USD dans le cas présent).
- *Risque barrière autres index monétaires (Stibor, Wibor, Pribor...)* : dans le cas d'autres index monétaires, il s'agit également d'une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par le Stibor (Suède), le Wibor (Pologne) ou le Pribor (République Tchèque) dans le cas présent).
- *Risque écart CMS zone euro* : on parle d'effet de pente lorsque le taux est déterminé par référence à l'écart entre deux points plus ou moins éloignés sur la courbe des taux d'intérêt, par exemple le différentiel (*spread*) entre les taux longs et les taux moyens.
CMS signifie Constant Maturity Swap. A titre d'exemple, le CMS 20 ans est le taux d'un emprunt en euros, amorti in fine, sur une durée de 20 années.
- *Risque écart CMS hors zone euro* : on parle d'effet de pente lorsque le taux est déterminé par référence à l'écart entre deux points plus ou moins éloignés sur la courbe des taux d'intérêt, par exemple le différentiel (*spread*) entre les taux longs et les taux moyens.
- *Risque barrière inflation euro* : le risque barrière inflation euro fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'inflation en zone euro dans le cas présent).
- *Risque barrière inflation française* : le risque barrière inflation française fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'inflation française dans le cas présent).
- *Risque écart inflation* : le taux d'intérêt de ce type d'emprunt est déterminé en fonction du franchissement d'une valeur seuil qui correspond à l'écart entre l'inflation de deux zones déterminées préalablement.
- *Risque change EURO/CHF* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas l'euro et le franc suisse.
- *Risque change USD/CHF* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas le dollar américain et le franc suisse.
- *Risque change USD/YEN* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas le dollar américain et le yen.
- *Risque écart de change* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies.
- *Risque références matières premières* : le taux d'intérêt est déterminé en fonction de la valeur prise par un index fixé sur le cours des matières premières.
- *Taux fixe optionnel en faveur de la banque* : le contrat est initialement à taux fixe et la banque peut choisir de basculer sur un taux différent.

- *Taux variable optionnel en faveur de la banque* : le contrat est initialement à taux variable simple et la banque peut choisir de basculer sur un taux différent.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Durée de la phase structurée pour un emprunt à structure (à option) :**

Pour un emprunt à taux fixe avec phase structurée (à option) ou un emprunt à taux variable avec phase structurée (à option), il est nécessaire d'indiquer la durée de la phase structurée (période au cours de la durée de vie du contrat pendant laquelle l'emprunt est structuré, c'est-à-dire indexé sur un sous-jacent). Choisir dans la liste déroulante.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Taux initial appliqué à la souscription de l'emprunt :**

Il s'agit du taux appliqué à la première échéance suivant la souscription du contrat.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence

- **Taux actuel :**

Indiquer le taux d'intérêt actuel.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence

- **Niveau de risque :**

Le niveau de risque de chaque contrat est donné par la banque, sur demande de la part de l'EPS. Il est ensuite possible de contrôler le niveau de risque de l'emprunt en fonction de la grille proposée par la **charte Gissler**. Il s'agit d'indiquer l'indice sous-jacent (chiffre) et la structure (lettre) associés à l'emprunt. On rappelle la signification de cette classification :

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | F6 : hors charte |
|--|---|---|--|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> •Euribor •EONIA •CMS 10 ans •TEC 10 ans •Livret A | <ul style="list-style-type: none"> •Inflation française hors tabac • Inflation européenne • Inflation allemande • Inflation espagnole • Différence entre inflation française et inflation européenne | <ul style="list-style-type: none"> •CMS 30 ans •CMS 1 an •CMS 10 ans - CMS 2 ans | <ul style="list-style-type: none"> • USD Libor / CHF Libor • CMS GBP • GBP CMS 10 ans – EUR CMS 10 ans | <ul style="list-style-type: none"> • GBP CMS 10 ans – JPY Libor 3m | <ul style="list-style-type: none"> • Les taux de change • Les indices sur matières premières • Les indices propriétaires (indice calculé par la banque elle-même) |
| A | B | C | D | E | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Taux variable simple • Échange de taux fixe contre taux variable • Échange de taux variable contre taux fixe • Échange de taux structuré contre taux fixe • Échange de taux structuré contre taux var. simple • Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) • Échange = Swap | <ul style="list-style-type: none"> •3.50% si l'Euribor 3m < 5.50% •Euribor 3m si l'Euribor 3m > 5.50% | <ul style="list-style-type: none"> Le prêteur (la banque) a l'option de choisir à une date déterminée si l'indexation est un taux fixe ou un taux variable | <ul style="list-style-type: none"> • 3.50% si l'Euribor 3m < 5.50% •3.50%+3*(Euribor 3m-5.50%) si l'Euribor 3m > 5.50% | <ul style="list-style-type: none"> •2.50% si US Libor 3m < 5.50% •2.50%+5*(US Libor-5.50%) si US Libor 3m > 5.50% | <ul style="list-style-type: none"> • Les multiplicateurs >5 •Les produits à effets cumulatifs •Taux de change, actions, matières premières, EUR/CHF, EUR/USD, Pétrole |

@ : demande à faire auprès de l'établissement bancaire.

• Scoring DGOS :

Le niveau de risque DGOS est automatiquement calculé à partir du niveau de risque correspondant à la charte Gissler. Le scoring DGOS est obtenu à partir de la grille suivante :

| Indice Structure | A | B | C | D | E | F |
|------------------|---|---|---|----|----|----|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
| 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 |
| 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 |
| 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 |
| 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 |
| 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |

Le score DGOS est calculé à partir de l'indice et de la structure du prêt. Par exemple, en s'appuyant sur le tableau de la charte Gissler, un emprunt à taux variable simple (A) indexé sur l'EONIA (1) aura un score de 2 avec la grille DGOS.

Un emprunt est considéré risqué lorsque le score DGOS est strictement supérieur à 3.

@ : déterminé à partir de la matrice DGOS, connaissant le niveau de risque déduit de la charte Gissler.

- **Valorisation du coût de sortie au 01/01/N :**

La valorisation du coût de sortie correspond à la valorisation de l'emprunt si l'EPS sort à un instant t, on parle également de soulte de sortie. Le montant est indiqué par l'établissement bancaire prêteur sur demande de l'EPS. L'inscription du montant de la soulte de sortie est facultative mais il est souhaitable pour l'établissement de le connaître.

@ : demande à faire auprès de l'établissement bancaire.

- **Valorisation du coût de sortie en % du capital restant dû (CRD) :**

Il s'agit d'évaluer ce que représente le coût de sortie de l'emprunt par rapport au capital restant dû. L'évaluation se fait en pourcentage. Le coût de sortie peut varier de 100% voire à 300% du CRD.

@ : calcul automatique à partir des données relatives au CRD et à la valorisation du coût de sortie.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.

III- Emprunts couverts par un swap

Le terme swap désigne l'échange de flux financiers entre deux entités pendant une période de temps déterminée.

Les swaps permettent de transférer le risque à un autre agent.

Les contrats de swap de taux permettent d'échanger les taux d'intérêts appliqués aux contrats de dette. Seuls les flux d'intérêts fixes ou variables sont échangés. Les emprunts existants ne sont pas modifiés.

Le procédé permet à l'EPS ayant souscrit un emprunt à taux variable de se protéger contre le risque de taux. Pour les emprunteurs à taux fixe, les swaps permettent d'optimiser les conditions initiales d'emprunt.

Le swap conclu avec une banque peut être liquidé à tout moment en calculant la valeur actuelle des flux fixes prévus au taux du marché et en la comparant au notionnel initial.

Par exemple, un contrat de swap fonctionne suivant le schéma suivant :

L'EPS peut couvrir son encours à taux variable contre du taux fixe pour éviter une hausse de ses charges financières.



Selon ce schéma, la souscription d'un contrat de swap de taux par l'EPS lui permet de transférer le paiement des flux d'intérêts associés au taux variable (indexé sur l'Euribor) à un agent tiers (banque B) et de payer les flux d'intérêts associés à un taux fixe (à ceci s'ajoute la marge fixe initialement conclue avec la banque A). Finalement, l'EPS paye un taux fixe + la marge sur Euribor.

Par conséquent, le risque de taux est éliminé (on rappelle qu'on parle de risque de taux dès lors qu'une variation de taux impacte la valeur de remboursement du capital, que l'impact soit positif ou négatif).

Afin de renseigner les différents swaps souscrits, cliquer sur l'onglet « ajouter une banque » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

Pour remplir le tableau, chaque contrat de swap doit être inscrit sur une ligne.

- **Banque détentrice :**

Sélectionner au sein de la liste déroulante le nom de la banque avec laquelle le contrat de swap a été conclu.

@ : sur le contrat de swap.

- **Numéro du contrat de couverture adossé à l'emprunt :**

Indiquer le numéro du contrat de swap souscrit.

@ : sur le contrat de swap.

- **Date de départ de la couverture :**

La date de départ de la couverture est la date à laquelle le contrat de swap a été signé.

@ : sur le contrat de swap.

- **Date de fin de la couverture :**

La date de fin de couverture est la date à laquelle le contrat de swap arrive à échéance c'est-à-dire la date à laquelle l'indexation des flux d'intérêts n'est plus échangée.

@ : sur le contrat de swap.

- **Numéro du contrat de crédit associé :**

Le contrat de swap concerne un emprunt en particulier. Il s'agit alors d'indiquer le numéro du contrat de prêt pour lequel le contrat swap a été souscrit.

@ : sur le contrat de swap.

- **Montant de la dette couverte au 01/01/2013**

Un contrat de swap porte sur un contrat de prêt. Indiquer le montant de la dette qui est couverte au 1^{er} janvier de l'année N.

@ : sur le contrat de swap.

- **Caractéristiques de la couverture :**

Il existe plusieurs types de contrats de swap, indiquer le type de contrat de swap souscrit au choix parmi une liste déroulante :

- *échange taux fixe contre taux variable* : l'EPS échange son taux fixe contre un taux variable et paie donc les flux d'intérêts liés au taux variable. Ce processus vise à optimiser les conditions initiales d'emprunt en estimant que le taux variable sera inférieur au taux fixe.
- *échange taux variable contre taux fixe* : l'EPS échange son taux fixe contre un taux variable et paie les flux d'intérêts associés au taux fixe. Ce processus vise à sécuriser l'emprunt, l'EPS se couvre contre le risque de taux.
- *échange taux fixe contre montage structuré* : l'EPS échange son taux fixe contre un taux associé à un emprunt structuré et paie les intérêts associés à l'emprunt structuré. L'EPS estime que l'emprunt structurée restera en phase à taux bonifié, minimisant les frais financiers et qu'il ne basculera pas en phase structurée. Cette pratique est très risquée.
- *échange taux variable contre montage structuré* : l'EPS échange son taux variable classique contre un taux associé à un emprunt structuré et paie les intérêts associés à l'emprunt structuré. L'EPS estime que l'emprunt structurée restera en phase à taux bonifié, minimisant les frais financiers et qu'il ne basculera pas en phase structurée. Cette pratique est très risquée.
- *échange montage structuré contre taux fixe* : l'EPS échange son taux associé à un emprunt structuré contre un taux fixe et paie les flux d'intérêts associés au taux fixe. Ce processus vise à sécuriser l'emprunt, l'EPS se couvre contre le risque de taux conséquent, compte tenu du risque de basculement en phase structurée.
- *échange montage structuré contre taux variable* : l'EPS échange son taux associé à un emprunt structuré contre un taux variable et paie les flux d'intérêts associés au taux variable. Ce taux variable est généralement classique de type Euribor. L'EPS estime que son emprunt risque de basculer en phase structurée avec une forte augmentation des taux d'intérêts. Il cherche à se couvrir contre le risque de taux. Il cherche par conséquent à payer les intérêts indexés sur un taux moins risqué, dans le cas présent le taux variable.
- *échange montage structuré contre montage structuré* : l'EPS échange le taux d'intérêt associé à son emprunt structuré contre le taux associé à un autre emprunt structuré. En effet, certains emprunts structurés sont à l'heure actuelle moins risqués que d'autres (par exemple, un emprunt indexé sur l'EUR/CHF est à l'heure actuelle moins risqué qu'un emprunt à barrière dont l'index est l'inflation française). La souscription de ce type de swap est basée sur l'analyse comparative des risques.
- *autres types de swap* : il existe une multitude de possibilités concernant la nature des contrats de swap.

@ : sur le contrat de swap.

- **Type de risque pour une couverture à structure (à option) :**

Dans les trois cas échange de taux fixe contre montage structuré, échange de taux variable contre montage structuré et échange de montage structuré contre montage structuré, indiquer le type de risque associé :

- *Risque barrière Euribor* : L'option à barrière activante a une valeur à l'échéance dépendant du fait que le sous-jacent atteigne ou non un certain niveau de cours dit barrière, pendant la durée de vie de l'option. L'option n'est active que si elle atteint la barrière, et, dans ce cas, à l'échéance, sa valeur est la même qu'une option standard.
Le risque barrière Euribor fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'Euribor dans le cas présent).
Exemple : si Euribor 3 mois \leq barrière de 5.50%, alors l'EPS paie un taux fixe de 3.50%. Si Euribor 3 mois $>$ barrière de 5.50% (l'Euribor 3 mois a franchi le taux de 5.50%), alors l'EPS paie des intérêts indexés sur Euribor 3 mois + 0.00% (il s'agit d'un taux variable simple).
- *Risque barrière Libor USD* : Le risque barrière Libor USD fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par le Libor USD dans le cas présent).
- *Risque barrière autres index monétaires (Stibor, Wibor, Pribor...)* : dans le cas d'autres index monétaires, il s'agit également d'une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par le Stibor (Suède), le Wibor (Pologne) ou le Pribor (République Tchèque) dans le cas présent).
- *Risque écart CMS zone euro* : on parle d'effet de pente lorsque le taux est déterminé par référence à l'écart entre deux points plus ou moins éloignés sur la courbe des taux d'intérêt, par exemple le différentiel (*spread*) entre les taux longs et les taux moyens.
CMS signifie Constant Maturity Swap. A titre d'exemple, le CMS 20 ans est le taux d'un emprunt en euros, amorti in fine, sur une durée de 20 années.
- *Risque écart CMS hors zone euro* : on parle d'effet de pente lorsque le taux est déterminé par référence à l'écart entre deux points plus ou moins éloignés sur la courbe des taux d'intérêt, par exemple le différentiel (*spread*) entre les taux longs et les taux moyens.
- *Risque barrière inflation euro* : le risque barrière inflation euro fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'inflation en zone euro dans le cas présent).
- *Risque barrière inflation française* : le risque barrière inflation française fait référence à une barrière simple. Cette dernière conditionne à chaque échéance le taux d'intérêt au franchissement ou non par un indice sous-jacent d'un niveau de référence (valeur prise par l'inflation française dans le cas présent).

- *Risque écart inflation* : le taux d'intérêt de ce type d'emprunt est déterminé en fonction du franchissement d'une valeur seuil qui correspond à l'écart entre l'inflation de deux zones déterminées préalablement.
- *Risque change EURO/CHF* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas l'euro et le franc suisse.
- *Risque change USD/CHF* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas le dollar américain et le franc suisse.
- *Risque change USD/YEN* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies, dans ce cas le dollar américain et le yen.
- *Risque écart de change* : l'effet de change caractérise l'indexation du taux sur la parité de deux monnaies.
- *Risque références matières premières* : le taux d'intérêt est déterminé en fonction de la valeur prise par un index fixé sur le cours des matières premières.
- *Taux fixe optionnel en faveur de la banque* : le contrat est initialement à taux fixe et à date anniversaire la banque choisit de basculer sur un autre indice.
- *Taux variable optionnel en faveur de la banque* : le contrat est initialement à taux variable et à date anniversaire la banque choisit de basculer sur un autre indice.

@ : sur le contrat de swap.

- **Niveau de risque :**

Le niveau de risque indiqué est celui du contrat d'emprunt pour lequel le swap a été souscrit.

Le niveau de risque (indice et structure) établi suivant la charte Gissler et le score obtenu à partir de la matrice DGOS sont automatiquement reportés à partir du numéro de contrat de l'emprunt.

@ : l'établissement bancaire indique le niveau de risque du contrat de prêt selon la charte Gissler, la cotation selon la matrice DGOS en est alors déduite.

- **Valorisation de la prime de sortie au 01/01/N :**

La prime de sortie est le prix à payer pour sortir du contrat de swap. Le montant est déterminé par l'établissement bancaire. S'il est en défaveur de l'EPS indiquer le signe – devant le nombre, s'il est en faveur de l'EPS indiquer le signe +.

@ : demande à faire auprès de l'établissement bancaire.

- **Valorisation en % de la dette couverte :**

Il s'agit d'indiquer ce que représente le coût de sortie par rapport au montant de la dette couverte.

@ : calcul automatique à partir de la prime de sortie et de l'encours de dette.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.

IV- Trésorerie

Les lignes de crédit de trésorerie sont des emprunts à court terme destinés à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. La ligne de trésorerie équivaut à un droit de tirage permanent auprès d'un établissement bancaire (pendant la durée de vie du contrat). Dans la limite d'un plafond fixé par un contrat, l'établissement de santé peut tirer des fonds lorsqu'il le souhaite en une ou plusieurs fois. Ce type de crédit correspond au financement de dépenses courantes de fonctionnement ou par extension, au préfinancement de travaux d'investissement dans l'attente d'un recours à l'emprunt.

Afin de renseigner les différentes lignes de trésorerie souscrites, cliquer sur l'onglet « ajouter une banque » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

- **Banque** : sélectionner le nom de la banque avec laquelle le contrat de ligne de trésorerie a été signé. La sélection de l'établissement bancaire se fait parmi une liste déroulante.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Numéro de contrat** : pour chaque emprunt, il s'agit de reporter le numéro de contrat.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Date d'ouverture du contrat** :

La date d'ouverture de contrat correspond à la date à laquelle le contrat a été signé.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Date de fin de contrat** :

Il s'agit de la date à laquelle le contrat arrive à échéance c'est-à-dire à partir de laquelle il n'est plus possible de tirer de ligne de trésorerie. La date est indiquée sur le contrat de ligne de trésorerie.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Durée de la ligne de trésorerie (en mois)** :

Il s'agit de la durée totale du contrat, c'est-à-dire la période pendant laquelle l'EPS peut tirer des lignes de trésorerie. Elle est à indiquer en mois.

@ : calcul automatique à partir des dates d'ouverture et de fin de contrat.

- **Montant de la ligne de trésorerie (en €)** :

Il s'agit du montant total de la ligne de trésorerie mise à disposition par la banque. Le montant est à indiquer en €.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Montant du tirage sur la période T infra-annuelle :**

Une ligne de trésorerie est par définition mobilisable sur une période inférieure à 1 an, au-delà il s'agit d'un crédit. Indiquer alors le montant de ligne de trésorerie qui a été mobilisé sur la dernière période T infra-annuelle.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant de restitution sur la période T infra-annuelle :**

Indiquer le montant qui a été restitué sur la même période T.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant moyen de mobilisation depuis l'ouverture :**

Il s'agit du montant moyen tiré par l'EPS depuis la dernière ouverture de ligne de trésorerie.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Taux de la dernière échéance :**

Indiquer le taux appliqué par la banque lors de la dernière échéance.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Le paiement des intérêts est calculé à partir d'un indice standard. Indiquer l'index bancaire qui est appliqué à l'emprunt, au choix dans la liste déroulante : Euribor, EONIA, T4M. (Il s'agit généralement de l'Euribor ou de l'EONIA). Si le taux dépend d'un autre indice, cliquer sur « autres-préciser » et indiquer l'indice correspondant.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Précision :**

Si le choix « autres » a été sélectionné pour l'indice de référence, indiquer son nom.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Cela correspond à la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

- **Intérêts si non mobilisation %:**

Selon les types de contrat, le versement d'intérêts peut être prévu même en cas de non utilisation de la ligne de trésorerie.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.

V- OCLT & CLTR

Il s'agit de crédits revolving connus sous le nom d'Ouverture de Crédits Long Terme (OCLT) ou encore de Crédits Long Terme Renouvelables (CLTR).

Ce type de crédit associe un crédit long terme classique et l'ouverture de droits de tirage comparables à une ligne de trésorerie. Ce type de crédit est amortissable chaque année dans la mesure où le plafond s'abaisse à chaque échéance.

Afin de renseigner les différents contrats OCLT&CLTR souscrits, cliquer sur l'onglet « ajouter une banque » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

- **Banque** : sélectionner le nom de la banque avec laquelle le contrat de ligne de trésorerie a été signé. La sélection de l'établissement bancaire se fait parmi une liste déroulante.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Numéro du contrat** :

Le numéro de contrat permet de référencer chaque crédit souscrit.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Montant du contrat** :

Indiquer le montant du prêt contracté.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Date de souscription de contrat** :

Il s'agit de la date à laquelle le contrat a été signé.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Date de fin de contrat** :

Il s'agit de la date à laquelle le contrat arrive à échéance.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Durée du contrat** :

Il s'agit de la durée totale du contrat, c'est-à-dire la période entre les dates de souscription et de fin de contrat.

@ : calcul automatique à partir des données de dates de souscription et de fin de contrat.

- **Résiliation du contrat à l'initiative de la banque :**

Le contrat OCLT&CLTR a pu être résilié à l'initiative de la banque, dans ce cas cocher la case.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Type de mobilisation :**

Indiquer si la mobilisation provient d'un contrat d'emprunt à long terme classique ou si elle provient du tirage d'une ligne de trésorerie (court terme). Il est donc nécessaire de sélectionner « mobilisation trésorerie » ou « mobilisation long terme » dans la liste déroulante.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Plafond de tirage au 01/01/N :**

Le plafond de tirage est la somme maximale que l'EPS peut mobiliser sur une période donnée. Ce plafond atteint des montants différents selon la période considérée.

@ : sur le contrat de crédit revolving, dans les modalités de tirage sous l'intitulé « plafonds de tirage ».

- **Plafond d'encours au 01/01/N**

Le plafond de tirage de la période N-1 devient le plafond d'encours à la période N. Lors de la période N, le plafond de tirage N est inférieur au plafond d'encours de la même période N.

Le plafond d'encours est la limite maximale, fixée par la banque, que l'EPS ne peut pas dépasser.

@ : sur le contrat de crédit revolving, dans les modalités de tirage sous l'intitulé « plafonds d'encours ».

- **Nombre de périodes d'application du plafond de tirage (en mois)**

Le nombre de périodes d'application du plafond de tirage correspond au nombre de fois sur la durée totale du contrat où l'EPS peut tirer jusqu'au plafond de tirage.

@ : sur le contrat de crédit revolving, dans les modalités de tirage sous l'intitulé « plafonds de tirage et d'encours ».

- **Taux de la dernière échéance**

Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux. Indiquer le taux appliqué lors de la dernière échéance.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Le paiement des intérêts est calculé à partir d'un indice standard. Indiquer l'index bancaire qui est appliqué à l'emprunt, au choix dans une liste déroulante.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Précision :**

Si le choix « autres » a été sélectionné pour l'indice de référence, indiquer son nom.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Il s'agit de la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Périodicité de paiement des intérêts**

Le règlement des intérêts peut se faire de manière mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle. Sélectionner la périodicité qui convient parmi la liste déroulante.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

- **Mode d'amortissement du capital**

Indiquer parmi la liste déroulante le mode d'amortissement du capital indiqué sur le contrat :

- *In fine* : la totalité du capital emprunté est remboursé en une seule fois à la fin de la durée de vie de l'emprunt
- *Constant* : à chaque échéance, un montant identique en capital est remboursé.
- *Progressif* : l'échéancier est construit de manière à payer à chaque échéance un montant identique pour l'ensemble « amortissement du capital et intérêts ».
- *Ligne à ligne* : l'amortissement est déterminé de manière arbitraire pour chaque échéance.

@ : sur le contrat OCLT ou CLTR.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.

Chapitre 2 : Observatoire des besoins de financement

Cette partie vise à évaluer les besoins de financement des EPS à la fois court et long termes.

I- Evaluation des besoins court terme 2013

Les crédits de ligne de trésorerie répondent aux besoins court terme, ils ont pour objet de financer l'activité d'exploitation de l'EPS. Le principe étant que les besoins court terme sont financés par des ressources court terme.

Afin de renseigner les besoins court terme pour l'année 2013, cliquer sur l'onglet « modifier les besoins court terme » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

- **Date du besoin de renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Indiquer la date à laquelle l'ouverture d'une nouvelle ligne de trésorerie sera nécessaire.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant du besoin de ligne de trésorerie à renouveler :**

Indiquer le montant nécessaire pour la nouvelle ligne de trésorerie.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Besoin renouvelé :**

Indiquer si le besoin en ligne de trésorerie est renouvelé totalement, partiellement ou non renouvelé.

1) Si le besoin est renouvelé totalement :

- **Etablissement prêteur :**

Indiquer le nom de l'établissement prêteur avec lequel le contrat de ligne de trésorerie a été établi pour le renouvellement.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Taux de la première échéance :**

Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux. Indiquer le taux appliqué lors de la première échéance.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Le paiement des intérêts est calculé à partir d'un indice standard. Indiquer l'index bancaire qui est appliqué à l'emprunt, au choix dans une liste déroulante.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Cela correspond à la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Intérêts si non mobilisation :**

Selon les types de contrat, le versement d'intérêts peut être prévu même en cas de non utilisation de la ligne de trésorerie.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

2) Si le besoin est partiellement renouvelé :

- **Etablissement prêteur :**

Indiquer le nom de l'établissement prêteur avec lequel le contrat de ligne de trésorerie a été établi pour le renouvellement.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Montant de la ligne de trésorerie proposée par la banque :**

S'il y a plusieurs établissements prêteurs, écrire pour chacun d'entre eux le montant que chacun propose. (chaque prêt doit être inscrit sur une ligne). L'objectif est de représenter l'ensemble des contrats inclus dans la couverture partielle du besoin en financement.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **% du besoin en ligne de trésorerie proposé par la banque :**

Il s'agit d'établir la proportion du besoin en financement effectivement couvert.

@ : calcul automatique à partir des données relatives au besoin en financement et aux montants proposés par les banques.

- **Taux de la première échéance :**

Le paiement des intérêts est établi à partir d'un taux. Indiquer le taux obtenu à partir de l'index déterminé dans le contrat.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Le taux d'intérêt dépend d'un indice standard. Indiquer l'index bancaire qui est appliqué à l'emprunt.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Précision :**

Si le choix « autres » a été sélectionné pour l'indice de référence, indiquer son nom.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Cela correspond à la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Intérêts si non mobilisation :**

Selon les types de contrat, le versement d'intérêts peut être prévu même en cas de non utilisation de la ligne de trésorerie.

@ : sur le contrat de ligne de trésorerie

- **Impact du renouvellement partiel :**

Le renouvellement partiel de la ligne de trésorerie peut avoir des conséquences plus ou moins importantes. Il s'agit alors d'en estimer l'impact en choisissant dans la liste déroulante :

- ✓ *Pas de problème* : le renouvellement uniquement partiel de la ligne de trésorerie n'a pas d'impact significatif (le montant complémentaire n'est pas essentiel pour couvrir les besoins court terme de l'EPS)
- ✓ *Probable cessation de paiement des charges sociales* : la ligne de trésorerie disponible ne sera probablement pas suffisante pour payer les charges sociales
- ✓ *Probable cessation de paiement des fournisseurs* : la ligne de trésorerie disponible ne sera probablement pas suffisante pour payer les fournisseurs
- ✓ *Probable cessation de paiement des salaires* : la ligne de trésorerie disponible ne sera probablement pas suffisante pour payer les salaires

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Mois de survenue de l'impact :**

Dans les 3 cas **probable cessation de paiement des charges sociales**, **probable cessation de paiement des fournisseurs** et **probable cessation de paiement des salaires**, il s'agit de déterminer le mois où l'impact surviendra (en cas de renouvellement uniquement partiel de la ligne de trésorerie). Sélectionner le mois correspondant dans la liste déroulante.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant minimum à obtenir pour éviter l'impact :**

Sachant qu'une partie du besoin de financement est déjà obtenue, déterminer le montant minimum nécessaire à lever pour éviter l'impact.

@ : à partir des données de l'EPS.

3) Si le besoin n'est pas du tout renouvelé :

Il s'agit de qualifier l'impact d'absence de renouvellement de ligne de trésorerie avec les trois critères suivants :

- **Impact du non renouvellement de la ligne de trésorerie :**

L'absence de renouvellement de la ligne de trésorerie peut avoir différents types d'impact. Indiquer, parmi la liste déroulante, l'impact du non renouvellement :

- ✓ *Pas de problème* : le non renouvellement de la ligne de trésorerie n'a pas d'impact significatif
- ✓ *Probable cessation de paiement des charges sociales* : les charges sociales ne pourront probablement pas être payées
- ✓ *Probable cessation de paiement des fournisseurs* : les fournisseurs ne pourront probablement pas être payés
- ✓ *Probable cessation de paiement des salaires* : les salaires ne pourront probablement pas être payés

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Mois de survenue de l'impact :**

Dans les 3 cas **probable cessation de paiement des charges sociales**, **probable cessation de paiement des fournisseurs** et **probable cessation de paiement des salaires**, il s'agit de déterminer le mois où l'impact surviendra (en cas de non renouvellement de la ligne de trésorerie). Sélectionner le mois correspondant dans la liste déroulante.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant minimum à obtenir pour éviter l'impact :**

Sachant qu'aucun besoin de financement n'est couvert, déterminer le montant minimum qui doit être levé pour éviter l'impact.

@ : à partir des données de l'EPS.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.

II- Evaluation des besoins long terme 2013

Les emprunts à long terme doivent servir à financer des immobilisations, ils doivent être destinés à l'investissement.

Afin de renseigner les besoins long terme pour l'année 2013, cliquer sur l'onglet « modifier les besoins long terme » qui donne accès à une nouvelle page de remplissage.

- **Montant du besoin en financement lié à l'investissement pour l'année 2013 :**

Il s'agit d'indiquer le montant nécessaire pour financer l'investissement pour l'année 2013.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Nature de l'investissement :**

Indiquer de manière précise la nature de l'investissement, au choix dans une liste déroulante :

- Immobilier
- Terrain
- Equipement

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Origine de l'investissement :**

Indiquer dans quel cadre l'investissement a été entrepris. Sélectionner dans la liste déroulante l'origine de l'investissement :

- plan national : Hôpital 2007 ou Hôpital 2012
- projet immobilier propre à l'établissement
- investissement nécessaire pour une mise en conformité vis-à-vis des réglementations telles que des conformités à l'amiante ou au plomb
- renouvellement des équipements

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant TTC fin de chantier de l'investissement :**

Pour toutes les catégories proposées dans l'origine de l'investissement **à l'exception du renouvellement des équipements**, déterminer le montant TTC de fin de chantier de l'investissement. Ceci correspond à l'estimation des coûts totaux de l'investissement une fois le chantier terminé.

@ : montant indiqué sur le devis relatif au projet d'investissement.

- **Montant TTC des équipements:**

Uniquement **dans le cas du renouvellement des équipements**, inscrire le montant TTC des équipements.

@ : montant indiqué sur le devis relatif au projet de renouvellement des équipements.

- **Etat d'avancement du chantier :**

Pour toutes les catégories proposées dans l'origine de l'investissement **à l'exception du renouvellement des équipements**, indiquer l'état d'avancement du chantier en pourcentage afin d'estimer à quelle étape correspond le besoin en financement. Ceci permet de déterminer s'il s'agit d'un besoin initial ou supplémentaire.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Etat d'acquisition des équipements :**

Uniquement dans le cas du **renouvellement des équipements**, indiquer l'état d'acquisition des équipements en pourcentage.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Il est nécessaire de déterminer si le besoin long terme est couvert :**

- 1) **Si le besoin est couvert :**

Cliquer sur l'icône située dans la colonne banques, sur la ligne correspondant au montant du besoin en financement afin d'accéder à une nouvelle page de remplissage. Cliquer alors sur l'icône + sous la colonne banque pour pouvoir saisir les informations relatives aux besoins de financements long terme.

- **Banque :**

Pour chaque contrat, indiquer le nom de l'établissement bancaire ou de l'organisme avec lequel le contrat a été souscrit.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Précision**

Si le choix « autres organismes prêteurs » a été sélectionné, indiquer son nom.

- **Montant (€):**

Indiquer le montant d'emprunt accordé par la banque pour financer l'investissement.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Nature du contrat :**

Indiquer le type de contrat qui a été souscrit en choisissant dans la liste déroulante:

- *Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat* : le remboursement des intérêts est indexé sur un taux fixe simple. Ce taux est figé pendant toute la durée de vie de la dette. Les mensualités ou annuités de remboursement sont connues dès la signature du contrat jusqu'à la fin de vie de la dette et peuvent par conséquent être prévues sur un échéancier.
- *Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat* : le remboursement des intérêts dépend d'un index de référence, il s'agit donc d'un contrat à taux variable. La nature de l'index reste le même pendant toute la durée de vie du contrat (un nombre de points de base fixé par avance s'ajoute à l'index, il s'agit de la marge de la banque). Il peut s'agir par exemple de l'EONIA ou de l'Euribor. Cependant, la valeur prise par cet index évolue selon les échéances si bien que le montant des intérêts remboursés varie.
- *Emprunts avec plusieurs tranches de taux* : au cours de la durée de vie du contrat, l'indexation du taux d'intérêt change selon les phases.
- *Emprunts avec options* : une option est un contrat entre deux parties par lequel l'une accorde à l'autre le droit (mais non l'obligation) de lui acheter (option d'achat) ou de lui vendre (option de vente) un actif, moyennant le versement d'une prime. L'achat (ou la vente) de cet actif se fera à un prix déterminé (prix d'exercice), durant une période donnée ou à une date précise. Le fondement de l'option est la rémunération du risque.
- *Emprunts obligataires* : un emprunt obligataire est un emprunt lancé par un groupement d'EPS matérialisé sous forme d'obligations qui sont achetées par des investisseurs. Il s'agit de titres de créances émis par l'EPS.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Durée :**

Indiquer la durée du contrat, c'est-à-dire la période s'étalant depuis la date de signature du contrat jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Taux pour l'année N :**

Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux. Indiquer le taux appliqué pour l'année 2013.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Indiquer l'indice appliqué au contrat pour la durée restante du prêt, au choix parmi une liste déroulante :

- ✓ *Taux fixe simple*: Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux fixe simple. Ce taux est figé pendant toute la durée de vie de la dette. Les mensualités ou annuités sont connues dès la signature du contrat jusqu'à la fin de vie de la dette et peuvent par conséquent être prévues sur un échéancier. Le taux est fixé par les taux d'intérêts à long terme. Le taux de référence est l'OAT 10 ans, taux auquel se refinancent l'état et les banques.
- ✓ *Indice Euribor* : Euro Interbank Offered Rate, taux du marché monétaire européen, il est égal à la moyenne arithmétique des taux offerts sur le marché bancaire européen pour une échéance déterminée (entre 1 semaine et 12 mois). Il est publié par la Banque centrale européenne à partir de cotations fournies quotidiennement par 64 banques européennes. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice Euribor, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice EONIA*: Euro OverNight Index Average, taux de référence quotidien des dépôts interbancaires effectués au jour le jour. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice EONIA, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice T4M* : Taux Moyen Mensuel du Marché Monétaire, moyenne mensuelle arithmétique des taux Eonia. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice T4M, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice TAM* : Taux Annuel Monétaire, taux moyen capitalisé des douze derniers T4M. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TAM, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice TAG* : Taux Annuel Glissant, généralisation du TAM à n'importe quel quantième du mois. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TAG, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice TEC* : Taux à l'Echéance Constante, indice quotidien des rendements des emprunts d'état à long terme correspondant au taux de rendement actuariel d'une obligation du Trésor fictive dont la durée serait de 10 ans. Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TEC, il s'agit d'un crédit à taux variable.

- ✓ *Indice TME* : Taux Moyen des Emprunts d'Etat, référence obligataire, moyenne mensuelle des taux de rendement actuariel des emprunts d'Etat à plus de 7 ans d'échéance.
Le remboursement des intérêts dépend de la valeur prise par l'indice TME, il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Indice livret A* : le remboursement des intérêts est calculé à partir du taux du livret A. Le livret A est le compte d'épargne réglementé et défiscalisé français le plus utilisé. Le taux du livret A est calculé en fonction de l'inflation, de l'Euribor 3 mois moyenné et du T4M. Le remboursement des intérêts d'un emprunt souscrit par l'EPS dont l'indexation porte sur le livret A dépend du taux du livret A. Il s'agit d'un crédit à taux variable.
- ✓ *Emprunts obligataires* : un emprunt obligataire est un emprunt lancé par un groupement d'EPS matérialisé sous forme d'obligations qui sont achetées par des investisseurs.
- ✓ *Autres* : indiquer s'il s'agit d'un autre indice de référence.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Précision :**

Si le choix « autres » a été sélectionné pour l'indice de référence, indiquer son nom.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Cela correspond à la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat de crédit.

Cliquer sur « enregistrer » pour valider les données.

2) Si le besoin est partiellement couvert :

- **% de couverture du besoin :**

Indiquer la part que représente chaque contrat dans la couverture du besoin.

@ : à partir des informations présentes sur le contrat et des données de l'EPS.

Cliquer ensuite sur l'icône située dans la colonne banques, sur la ligne correspondante afin d'accéder à une nouvelle page de remplissage. Cliquer alors sur l'icône + sous la colonne banque pour pouvoir saisir les informations relatives aux besoins de financements long terme.

- **Banque :**

Pour chaque contrat, indiquer le nom de l'établissement bancaire ou de l'organisme avec lequel le contrat a été souscrit.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Précision**

Si le choix « autres organismes prêteurs » a été sélectionné, indiquer son nom.

- **Montant (€):**

Indiquer le montant d'emprunt accordé par la banque pour financer l'investissement.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Nature du contrat :**

Indiquer le type de contrat qui a été souscrit en choisissant dans la liste déroulante:

- ✓ *Emprunts à taux fixe sur la durée de vie du contrat*
- ✓ *Emprunts à taux indexé sur la durée du contrat*
- ✓ *Emprunts avec plusieurs tranches de taux*
- ✓ *Emprunts avec options*
- ✓ *Emprunts obligataires*

@ : sur le contrat de crédit.

- **Durée :**

Indiquer la durée du contrat, c'est-à-dire la période s'étalant depuis la date de signature du contrat jusqu'au remboursement de la dernière échéance.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Taux pour l'année N :**

Le remboursement des intérêts est indexé sur un taux. Indiquer le taux appliqué pour l'année 2013.

@ : dépend de la valeur prise par l'indice de référence.

- **Indice de référence :**

Indiquer l'indice appliqué au contrat pour la durée restante du prêt, au choix parmi une liste déroulante :

- ✓ *Taux fixe simple*
- ✓ *Indice Euribor*
- ✓ *Indice EONIA*
- ✓ *Indice T4M*
- ✓ *Indice TAM*
- ✓ *Indice TAG*
- ✓ *Indice TEC*

- ✓ *Indice TME*
- ✓ *Indice livret A*
- ✓ *Emprunts obligataires*
- ✓ *Autres*

@ : sur le contrat de crédit.

- **Précision :**

Si le choix « autres » a été sélectionné pour l'indice de référence, indiquer son nom.

@ : sur le contrat de crédit.

- **Nombre de points de base en plus de l'indice de référence :**

Cela correspond à la marge appliquée par la banque. Cela apparaît généralement sous la forme : EONIA + 0.2% ou Euribor + 0.4%.

@ : sur le contrat de crédit.

Cliquer sur « enregistrer » pour valider les données afin de revenir au tableau général de remplissage.

- **Impact du renouvellement partiel :**

La couverture partielle du besoin long terme peut avoir différents types d'impact. Indiquer, parmi la liste déroulante, l'impact de la couverture partielle du besoin :

- ✓ *Continuité chantier* : la couverture partielle du besoin long terme n'a pas d'impact significatif, le chantier peut continuer.
- ✓ *Arrêt chantier* : la couverture du besoin n'est pas suffisante pour que le chantier continue, l'arrêt du chantier est donc nécessaire.
- ✓ *Investissement différé* : l'investissement doit être reporté du fait de fonds disponibles insuffisants.
- ✓ *Autres-préciser* : la couverture partielle du besoin long terme peut avoir d'autres impacts, préciser.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Date de survenue de l'impact :**

Dans les 3 cas **arrêt chantier**, **investissement différé** et **autres**, il s'agit de déterminer la date à laquelle l'impact surviendra (en cas de couverture uniquement partielle du besoin long terme).

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant minimum à obtenir pour éviter l'impact :**

Sachant qu'une partie du besoin long terme est déjà obtenue, déterminer le montant minimum nécessaire à lever pour éviter l'impact.

@ : à partir des données de l'EPS.

Cliquer sur le signe + pour valider les données.

3) Si le besoin long terme n'est pas couvert :

- **Impact de la non couverture :**

La non couverture du besoin long terme peut avoir différents types d'impact. Indiquer, parmi la liste déroulante, l'impact de la non couverture du besoin :

- ✓ *Continuité chantier* : la non couverture du besoin long terme n'a pas d'impact significatif, le chantier peut continuer.
- ✓ *Arrêt chantier* : l'arrêt du chantier est nécessaire.
- ✓ *Investissement différé* : l'investissement doit être reporté du fait de fonds disponibles insuffisants.
- ✓ *Autres-préciser* : la non couverture du besoin long terme peut avoir d'autres impacts, préciser.

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Date de survenue de l'impact :**

Dans les 3 cas «arrêt chantier », « investissement différé » et « autres », il s'agit de déterminer la date à laquelle l'impact surviendra (en cas de non couverture du besoin long terme).

@ : à partir des données de l'EPS.

- **Montant minimum à obtenir pour éviter l'impact :**

Déterminer le montant minimum nécessaire à lever pour éviter l'impact.

@ : à partir des données de l'EPS.

Cliquer sur le signe + pour valider les données saisies.